ABEILLES COURONNEES PRODUCTIONS

SARL au capital de 8000€ euros

Siège social : 52 rue du Parc 93130 Noisy-Le-Sec

911 482 461 RCS Bobigny

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2026

Le 13/06/2026
A 10h00

Les associées de la Société Abeilles Couronnées Productions se sont réunies ce jour au 52 rue du Parc 93130 Noisy-Le-Sec en Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est présidée par Mélissa Petitjean-Hèche (la « Présidente de séance ») en sa qualité d'associée gérante

La Présidente de Séance constate que les Associées présentes détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Affectation du résultat
- Approbation des comptes 2025
- Pouvoir
- Conventions relevant de l'article L223-19 du Code de Commerce
- Rémunération de la gérante et prise en charge des cotisations sociales attachées à cette rémunération

Les associées reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués.

La discussion générale est ensuite ouverte. La présidente de séance fournit toutes les précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

RESOLUTIONS

- PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un gain de 1790 euros, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de l'affecter intégralement au compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à -3099 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme à l'original 13/08/2026
Mélissa Petitjean-Hèche, gérante

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2025	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

- DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes de la société pour 2025 sont présentés et mis aux voix.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associées, à l'unanimité.

- TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir à un porteur de présentes pour procéder aux formalités afférentes aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

- QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L223-19 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions intervenues entre la Société et la gérante.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité, étant entendu que l'associée intéressée n'a pas pris part au vote.

- CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

- De ratifier la rémunération annuelle allouée aux Gérants de notre Société, Madame Petitjean-Hèche pour la durée de l'exercice social, d'un montant de 0 euros.
- De ratifier la prise en charge de la Société des cotisations sociales obligatoires attachées à la rémunération de la Gérante, pour un montant de 0 euros
- De ratifier la prise en charge par la Société des cotisations sociales facultatives attachées à la rémunération de la Gérant,e pour un montant de 0 euros

Certifié conforme à l'original 13/08/2026
Mélina Petitjean-Hèche, gérante

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité, étant entendu que l'associée intéressée n'a pas pris part au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par les Associées.

Associée Gérante
Mélissa Petitjean-Hèche

Mélissa Petitjean-Hèche

Associée
Stéphanie Girerd

Stéphanie Girard

Certifié conforme à l'original
15/08/2026
Mélissa Petitjean-Hèche, gérante